

“ brables, et l'honneur que le sage se sera acquis vivra éternellement.”
(Eccli. XXXVII. 25.,)

* * *

Le 18 décembre 1886, M. Boucher de Labryère publiait, dans “*Le Courrier de Saint-Hyacinthe*”, ce qui suit, au sujet de ce mandement :—

Ces paroles, appliquons-les également à nos collègues classiques et que chacun travaille à les fortifier et à les développer. Que ne pourrait pas faire la création de bourses pour permettre à nos institutions d'envoyer quelques professeurs étudier en Europe les matières qu'ils seront chargés d'enseigner ? Certains collègues le font au prix de sacrifices pécuniaires très onéreux pour eux ou les familles de ces professeurs ; d'autres sont incapables de le faire, mais personne ne niera les résultats bienfaisants qui en découleraient pour la jeunesse du pays et l'éclat de nos maisons enseignantes.

A plusieurs reprises, on a dit que le Canada avait reçu de Dieu une mission spéciale et qu'il était appelé à jouer en Amérique, le rôle de la France en Europe. Il est certain que la Providence nous protège, et nous ne pourrions mieux correspondre à ses vœux qu'en *contribuant* au bon et solide enseignement de la jeunesse.

ARTICLE DIX-HUITIÈME.

BREVET APOSTOLIQUE.

DE

CHEVALIER-COMMANDEUR

DE

L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND.

1887.

Le 18 mars 1887, par brevet apostolique de cette date, Sa Sainteté le pape Léon XIII nomma M. Baillairgé, chevalier-commandeur de l'ordre illustre de Saint-Grégoire le Grand.

Ce brevet, par ordre de Son Eminence le cardinal Taschereau, lui fut personnellement transmis par monseigneur le